

Avis adopté

Séance plénière du 25 mars 2025

Pour un numérique en santé souverain, de confiance et inclusif

Familles

Le Numérique en santé participe de l'intelligence artificielle et à ce titre il peut être perçu comme facteur de progrès tout autant que source d'inquiétudes. Il est aujourd'hui dans notre quotidien et il nous interroge sur notre capacité collective à en assurer la maîtrise.

Facteur de progrès au service du système de santé, il peut, comme le souligne l'avis, contribuer à une meilleure politique de prévention, réduire les inégalités d'accès aux soins, être au service de la recherche.

Source d'inquiétude, car il manie des données individuelles sensibles, il peut susciter des réticences, ce qu'illustre bien le recours très progressif à mon espace santé. Un tel sujet nécessite une approche humaniste, loin du tout numérique. Le numérique n'est qu'un outil. Il n'a qu'un seul objectif, améliorer notre système de santé, au service de l'humain, qui doit rester au centre. C'est bien le parti que prend cet avis et le groupe Familles adhère aux 7 priorités sur lesquelles il est bâti, tout particulièrement celles qui concernent les individus.

Il est en effet indispensable de donner confiance aux usagers et notamment de les rassurer sur les conditions dans lesquelles les données qui les concernent sont collectées, utilisées et protégées.

Il faut également lutter contre l'exclusion numérique et, comme le souligne l'avis, le numérique ne doit en aucun cas constituer un obstacle supplémentaire dans des parcours de santé déjà difficiles. À ce titre un accompagnement des personnes peut s'avérer nécessaire. La confiance est au cœur de la problématique. Le numérique en santé donne déjà lieu à de multiples applications et il existe une réglementation européenne et française qui les encadre. Mais l'hébergement des données est aujourd'hui un sujet essentiel. Seul un cloud souverain pourra nous garantir contre l'exploitation commerciale des données. Il faut donc qu'une solution soit apportée dans les meilleurs délais.

Le groupe Familles a adopté l'avis.